

L2- Sciences de Gestion  
Option Comptabilité Finance  
Semestre 4

Travaux dirigés de Langage Comptable  
Approfondi

**Enseignant :**

Françoise Pierrot

**Chargés de TD :**

Ala Nasfi

Zarhloul Zouhair

## Sommaire

TD 1 - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES ET DEGRESSIFS .....	3
TD 2 - OPERATIONS EN DEVISES .....	4
TD 3 - REGLEMENTS / TRESORERIE + EMBALLAGES .....	6
TD 4 – TVA + ABONNEMENT .....	10
TD 5 - PROVISIONS .....	12
TD 6 – REMUNERATION .....	15
TD 7 – ETATS FINANCIERS .....	16

## **TD 1 - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES ET DEGRESSIFS**

### Exercice 1 : Divergence entre durée d'usage et d'utilité

La société Fart est spécialisée dans la fabrication de produit cosmétique. Elle a pour cela besoin de machines industrielles spécifiques. Le 1<sup>er</sup> janvier N, il rachète à un concurrent un mélangeur d'une capacité de 200 Litres, pour un montant de 15 000 € HT. Il achète également un broyeur à un producteur allemand au prix catalogue de 25 000€ HT le même jour. Les deux machines ont une durée d'usage de 4 ans et d'utilisation de 5 ans chacune.

**Procéder à l'établissement des tableaux d'amortissements des deux immobilisations puis enregistrer les écritures de régularisation de fin d'exercice des années N, N+1 et N+4.**

### Exercice 2 : Divergence de base

Monsieur LAGE est propriétaire d'une entreprise individuelle localisée dans le sud de la France ayant pour activité la réparation de véhicule accidenté. Il a acheté une chaudière (20 000 € HT) pour son chauffage central le 1<sup>er</sup> janvier N. Monsieur Lage a prévu de revendre la machine 5000 € HT le 1<sup>er</sup> janvier N+6. La durée d'usage et d'utilité de ce bien sont de 6 ans.

**Procéder à l'établissement des tableaux d'amortissements de l'immobilisation puis enregistrer les écritures de régularisation de fin d'exercice des années N et N+1.**

### Exercice 3 : Divergence de base

L'entreprise Michel a acheté un matériel industriel pour 30 000 € HT le 24 janvier N qu'elle prévoit de revendre le 23 janvier N+7 à 8 000 € HT. La date de mise en service est le 1 juin N. La durée d'usage et d'utilité de ce bien est de 5 ans.

**Procéder à l'établissement des tableaux d'amortissements de l'immobilisation puis enregistrer les écritures de régularisation de fin d'exercice des années N et N+1.**

### Exercice 4 : Amortissement dégressif

L'entreprise OUTILDOC a réalisé les opérations suivantes au cours du mois de mars :

- 7 mars : Achat d'un matériel industriel au fournisseur Henri pour un montant HT de 8 075,00 €. Les frais de transport sont de 500,00 € HT. L'entreprise a obtenu une réduction commerciale de 5 % sur le total HT. Par ailleurs, la mise en service dans l'atelier réalisé par les salariés de l'entreprise a engagé des coûts évalués à 700,00 €. Le règlement est prévu au 30 avril et un escompte de 1 % est accordé en cas de règlement sous huitaine.
- 10 mars : Règlement du fournisseur Henri après déduction de l'escompte financier.

Renseignements sur les modalités d'amortissement du bien : Date de mise en service : 1 juin N. La consommation des avantages économiques attendus se fait sur 5 ans en linéaire. L'entreprise souhaite bénéficier de l'avantage fiscal dégressif. Le coefficient est de 1,75.

- 1. Présenter le tableau d'amortissement économique, dégressif et dérogatoire.**
- 2. Comptabiliser les opérations de l'exercice N, N+2 et N+5 au journal de l'entreprise.**

## TD 2 - OPERATIONS EN DEVISES

---

### Exercice 1 :

Un importateur français achète le 15 novembre N des marchandises aux Etats-Unis pour 50 000 USD payables le 15 janvier N+1. Les cours de change EUR/USD sont les suivants :

15/11/N : 1 EUR = 1,20 USD

31/12/N : 1 EUR = 1,10 USD

15/01/N+1 : 1 EUR = 1,15 USD

### 1. Remplir le tableau ci-dessous

Date	Conversion de la dette en €	Ecart de conversion à comptabiliser	Interprétation
15/11/N Jour de la transaction			
31/12/N Date de la clôture			
01/01/N			
15/01/N+1 Date de règlement			

### 2. Passer toutes les écritures nécessaires au journal de l'entreprise en N et N+1.

### Exercice 2 :

La Société DAMIDO est spécialisée dans la fabrication de petits objets de décoration. La thématique des collections qu'elle propose est le « rose ». Elle connaît un succès non seulement sur le territoire français mais aussi à l'international. Au cours des mois de juin à août N, elle a réalisé les opérations suivantes à l'exportation :

- 7 juin N : Ventes de lampes de chevet pour un montant de 255 000 USD au négociant Pinky situé à New York. Facture n° X06-32.
- 15 juin N : Ventes de fauteuils pour un montant de 6 950 000 JPY à son client Yamishi, décorateur situé à Tokyo. Facture n° X06-33.
- 10 juillet N : règlement reçu du client Yamishi par avis de crédit international n° 56709Y.
- 13 août N : règlement reçu du client Pinky par avis de crédit international n° 64755Z.

Cours du dollar au 7 juin N : 1 USD = 0,98 EUR

Cours du yen au 15 juin N : 1 EUR = 156,45 JPY

Cours du dollar au 13 août N : 1 USD = 0,84 EUR

Cours du yen au 10 juillet N : 1 EUR = 149,99 JPY

**1. Pour chacun des clients, analyser l'écart de change au moment de l'encaissement**

**2. Enregistrer les différentes opérations au livre-journal de la société DAMIDO**

Exercice 3 :

La société B, dans une volonté d'internationalisation de son activité, a pris contact avec des fournisseurs étrangers. Le 25 Novembre N, elle a acheté des matières premières à un fournisseur japonais pour 7 500 000 Yens, mais elle a également commandé une machine-outil à un producteur américain pour 40 000 \$. Elle a vendu ce même jour pour 15 000 £ de produits finis à une société londonienne via sa succursale locale.

Toutes les opérations précédentes sont réglables à 50 jours.

**Enregistrer les différentes opérations dont on a reçu et envoyé les factures le 25 novembre N, puis procéder à l'enregistrement des travaux d'inventaires fin N ainsi que les éventuelles contrepassations de début d'exercice. Enfin réaliser le dénouement des opérations prévues le 15 janvier N+1.**

Valeurs au 25/11/N :

1 € = 130.27 JPY

1 € = 1.12 \$

1 € = 0.70 £

Valeurs au 31/12/N :

1 € = 129.70 JPY

1 € = 1.10 \$

1 € = 0.74 £

Valeurs au 15/01/N+1 :

1 € = 130.05 JPY

1 € = 1.15 \$

1 € = 0.77 £

Exercice 4 :

Le 01/09/N, l'entreprise Trio fait un emprunt de 250 000 Yen à la Banque Yoshi située au Japon. Cet emprunt, d'une durée de 4 ans au taux annuel de 5 %, est amorti par remboursements constants à compter du 01/09/N+1.

On connaît les cours suivants :

- Au 01/09/N : 1 Yen = 0,008 €
- Au 31/12/N : 1 Yen = 0,006 €
- Au 01/09/N+1 : 1 € = 142,85 Yen

**Passer au journal de l'entreprise Trio les écritures relatives à l'emprunt au 01/09/N, au 31/12/N, au 01/01/N+1 et au 01/09/N+1.**

**TD 3 - REGLEMENTS / TRESORERIE + EMBALLAGES**Exercice 1 : LCR magnétique

Le 1<sup>er</sup> juin N, l'entreprise Iguane crée par voie informatique une LCR magnétique sur une créance client de 3 000 € à échéance au 1<sup>er</sup> septembre N. Sur la base de cette LCR magnétique, l'entreprise Iguane négocie un crédit auprès de sa banque le 25 juin N. Le 28 juin N, elle reçoit l'avis de crédit de sa banque qui prélève une commission de 70 € HT et des intérêts de 35 €. Le 1<sup>er</sup> septembre N, dès encaissement de la créance client, le montant de cette dernière est automatiquement prélevé sur le compte bancaire de l'entreprise Iguane.

**Enregistrer les opérations au journal de l'entreprise Iguane.**Exercice 2 : Emballages consignés et déconsignés

L'entreprise Fletaz achète des marchandises au fournisseur Bérag pour une valeur de 2 000 € HT. Dix emballages sont consignés au prix de 12 €. La date de la facture n°110 est le 25 mai N. Le 1<sup>er</sup> juin, Fletaz rend cinq emballages. Le 15 juin après relance, Fletaz admet avoir perdu les cinq autres emballages non rendus. Le taux de TVA est de 20 %

1. **Enregistrer la vente chez le fournisseur Bérag puis chez le client Fletaz.**
2. **Enregistrer la déconsignation chez le fournisseur Bérag puis chez le client Fletaz, en supposant que le prix de déconsignation est de 12 €.**
3. **Enregistrer la déconsignation chez le fournisseur Bérag puis chez le client Fletaz, en supposant que le prix de déconsignation est de 10 €.**
4. **Enregistrer la non-restitution chez le client Fletaz**
5. **Enregistrer la non-restitution chez le fournisseur Bérag, en supposant qu'il s'agissait d'emballages non identifiables**
6. **Enregistrer la non-restitution chez le fournisseur Bérag, en supposant qu'il s'agissait d'emballages identifiables**

Exercice 3 :

La société Picasso+ a établi les deux factures suivantes à enregistrer au journal. La palette retournée est reprise à 15 € par Picasso+.

Société Picasso+	
Doit Braque	
Facture n° 15 le 09/09/N	
Marchandises HT	10 000
Remise 10 %	1 000
Net commercial	9 000
Tva à 20 %	1 800
Montant TTC	10 800
Palette consignée	20
Net TTC à payer	10 820
Net à payer au 09/10/N	

Société Picasso+	
Avoir Braque	
Facture n° A18 le 20/09/N	
Retour de palette	20
Prix de consignation	- 6
Abattement HT : 5 €	
TVA sur abattement : $5 * 0,20 = 1 \text{ €}$	
Net TTC à votre crédit	14

**Enregistrer les factures aux journaux de Picasso et Braque.**

Exercice 4 :

Le comptable de l'entreprise CISEAUX vous transmet en annexe l'extrait du compte 512020 Crédit Agricole (tenu par l'entreprise) ainsi que le relevé envoyé par la banque le 16 mars N (voir annexe ci-dessous).

1. **Quel est le solde initial du compte 512 020 ?**  
**Quel est le solde initial du compte tenu par la banque ?**  
**Quel est le solde final du compte 512 020 ?**  
**Quel est le solde final du compte tenu par la banque ?**
  
2. **Quels sont les soldes qui font l'objet d'un rapprochement ?**
  
3. **Etablir l'état de rapprochement bancaire au 15 mars N.**
  
4. **Enregistrer au journal de l'entreprise CISEAUX les écritures qui conviennent.**
  
5. **Quel est le solde après rapprochement sur le compte 512 020 tenu par l'entreprise et sur le compte de CISEAUX tenu par la banque.**

**ANNEXE**Remarques :

Les sommes indiquées par la banque sont réputées exactes

<b>Compte 512 020 Crédit Agricole</b>			
<b>Date</b>	<b>Nature des opérations</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>
01-mars	Report à nouveau	9 673,66	
02-mars	Remise de chèques	8 983,89	
03-mars	Chèque 54320 (Fournisseur Legrand)		8 543,36
05-mars	Remise à l'escompte	56 780,00	
06-mars	Chèque 54321 (Fournisseur Theraud)		8 707,00
07-mars	Retrait d'espèces	300,00	
07-mars	Chèque client Durourd	840,00	
07-mars	Chèque client Degrange	5 437,89	
07-mars	Chèque client Kamir	1 231,11	
10-mars	Domiciliations échues		16 727,50
11-mars	Chèque 54322 (acompte sur salaires)		500,00
14-mars	Chèque 54323 (EDF)		890,50
15-mars	Chèque 54324 (Fournisseur Genon)	4553,00	
15-mars	Chèque client Hurvoy	7 659,50	
	Totaux	95 459 ,05	35 368, 36
<b>15-mars</b>	<b>Solde débiteur au 15/03</b>	<b>60 090 ,69</b>	



<b>Extrait du compte de l'entreprise CISEAUX au Crédit Agricole</b>			
<b>Date</b>	<b>Nature des opérations</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>
01-mars	Report précédent (solde créditeur)		9 673,66
03-mars	Remise de chèques		8 983,89
03-mars	Chèque 54320	8 453,36	
06-mars	Retrait d'espèces	3 000,00	
06-mars	Chèque 54321	8 707,00	
07-mars	Montant net sur remise à l'escompte		56 539,53
08-mars	Prélèvement France Télécom	4 930,80	
11-mars	Remise de chèques		7 509,00
11-mars	Règlement de traites domiciliées	16 727,50	
11-mars	Revenus des VMP		230,00
11-mars	Chèque 54323	890,50	
15-mars	Frais de tenue de compte TTC	90,45	
15-mars	Solde en votre faveur au 15/03		<b>40 136,47</b>

*Les agios sur la remise à l'escompte sont de 240,47 € (escompte : 187,67 € ; commission HT : 44 € ; TVA : 8,8 €)*

## **TD 4 – TVA + ABONNEMENT**

---

### Exercice 1 :

Au cours du mois de mai, l'entreprise Septfonds a réalisé les opérations suivantes (sommes HT) :

Achats de marchandises :

- Réception le 3 mai d'une facture de 653 727 € en provenance du fournisseur Hellas à Athènes
- Réception le 4 mai d'une facture de 445 217 € en provenance du fournisseur Escudo à Lisbonne
- Réception le 6 mai d'une facture de 215 320 € en provenance du fournisseur Corona à Wuhan.

Achats d'immobilisations :

- Réception le 8 mai d'une facture de 198 204 € en provenance du fournisseur Lutèce à Paris
- Réception le 10 mai d'une facture de 217 525 € en provenance du fournisseur Streto à Rome

Ventes de marchandises :

- Emission le 12 mai d'une facture de 1 745 018 € au client Sabatini à Buenos Aires
- Emission le 15 mai d'une facture de 954 366 € au client Azahar à Madrid

Ventes de produits finis :

- Emission le 20 mai d'une facture de 543 249 € au client Pape à Avignon

Par ailleurs, un crédit de TVA de 17 628 € daté de fin Avril est reportable sur les mois suivants.

- 1. Enregistrer les opérations du mois de mai au journal.**
- 2. Déterminer la TVA due au titre du mois de mai (pour toutes les opérations, le taux de TVA est le taux normal).**

### Exercice 2 :

Nous recevons une prestation de service de la part d'un fournisseur. Nous effectuons une avance de 1 500 € (TTC) le 10/03. La livraison/facturation interviendra le 13/03 : facture 18 000 € HT. Le restant de la facture sera réglé le 28/03.

Le taux de TVA retenu est de 20%.

**Enregistrez les opérations**

- 1. H1 : pas d'option sur les débits.**
- 2. H2 : option sur les débits.**

Exercice 3 : Les charges et produits concernés par l'abonnement

Dans le but de parvenir plus facilement à l'élaboration de documents financiers mensuels, la société Érika a adopté un système d'étalement mensuel des charges et produits qui n'apparaissent précédemment dans les comptes qu'une fois dans l'année (comme les dotations aux amortissements) ou de manière discontinue (comme la taxe professionnelle). La société Érika paie à la société Roxer une redevance de maintenance d'un photocopieur calculée en fonction du nombre de copies effectuées ; les redevances sont payables à la fin de chaque trimestre.

Afin de présenter une méthode d'abonnement des charges, votre prévision de charges pour l'année N était au 1er janvier de 24 000 € HT (l'entreprise n'interrompt pas son activité durant les congés). Vous l'ajusterez, pour le trimestre suivant, en avril, juillet et octobre, en fonction du « réalisé » et en considérant que la consommation est constante. Au cours de l'exercice N, vous vous procurez les factures trimestrielles de la société Érika (disponibles ci-dessous).

1. Calculez l'abonnement mensuel et comptabilisez l'écriture d'abonnement de janvier N.
2. Présentez les écritures d'abonnement et d'enregistrement de mars N et procédez, le cas échéant, à la régularisation de l'abonnement en avril N.
3. Procédez à l'identique pour les écritures de juin, juillet, septembre, octobre et décembre N.

Document	Facture du premier trimestre	
Document 1	Société Roxer	Société Érika
	Maintenance T1 N HT	7 800
	TVA	1 560
	TTC	9 360

  

Document	Facture du deuxième trimestre	
Document 2	Société Roxer	Société Érika
	Maintenance T2 N HT	5 400
	TVA	1 080
	TTC	6 480

  

Document	Facture du troisième trimestre	
Document 3	Société Roxer	Société Érika
	Maintenance T3 N HT	7 200
	TVA	1 440
	TTC	8 640

  

Document	Facture du dernier trimestre	
Document 4	Société Roxer	Société Érika
	Maintenance T4 N HT	6 800
	TVA	1 360
	TTC	8 160

## **TD 5 - PROVISIONS**

---

Exercice 1 : Passif : Dette, charge à payer, provision ou passif éventuel ?

Plusieurs opérations ont été réalisées durant l'exercice N ou sont en suspens à la fin de l'exercice. On sollicite votre avis concernant leur traitement comptable.

- Un emprunt a été contracté en cours d'année
- Il est prévu de souscrire un emprunt auprès de la banque populaire vers la fin du mois de janvier N+1
- À la suite d'une inondation en octobre N, des entrepôts ont été endommagés ; L'indemnité d'assurance comparée à la valeur comptable nette des bâtiments a dégagé une plus-value. Les textes fiscaux autorisent l'étalement de cette imposition sur plusieurs années à compter de N+1.
- À la suite d'un contrôle de l'URSSAF, il est probable que l'entreprise devra payer des pénalités pour des vices de forme lors de l'embauche de salariés.
- Une ristourne calculée sur le chiffre d'affaires réalisé avec nos clients doit être accordée en février N+1.
- Une carrière a été mise en exploitation le 01/11/N pour une durée de 10 ans sur un terrain pris en location pour cette durée ; L'entreprise s'est engagée à remblayer cette carrière au terme de son exploitation.
- Les fournisseurs doivent accorder à l'entreprise des ristournes au titre des achats de l'année.
- Un litige avec un membre du personnel s'est terminé en novembre par la condamnation de l'entreprise à payer 3000€ d'indemnités à ce salarié.
- Nous avons entamé une procédure de licenciement à l'encontre d'un autre salarié. Il a été reçu à un entretien préalable au licenciement le 20/12/N.
- En raison de la mauvaise conjoncture prévue pour l'année N+1 par certains économistes, la direction de l'entreprise souhaite créer une provision pour baisse de chiffres d'affaires afin d'anticiper cette baisse de ventes.
- De plus, les préconisations d'un analyste extérieur à la société soulignent l'importance de procéder à un "dégraissage" important de la masse salariale. Il prévoit que la société sera contrainte à envisager le licenciement pour motif économique de 10% des salariés.
- La société s'est portée caution pour un emprunt contracté par sa filiale.

**Indiquer pour chaque cas si l'opération entraîne la constatation d'un passif au titre de l'exercice N, et préciser sa nature, tout en justifiant vos propos.**

Exercice 2 :

Au cours de l'exercice N, un procès a été engagé par un de nos anciens salariés pour le motif suivant : licenciement abusif. Les avocats de l'entreprise estiment les frais liés à ce procès à 16 000 €.

En N+1, le procès est en cours. Les avocats estiment que le procès se passe bien, une issue plus favorable que prévue est envisagée : les frais estimés sont de 12 000 €.

En N+2, le procès est en cours. Contre toute attente, la situation s'est inversée. L'avocat de l'ancien salarié a invoqué une ancienne jurisprudence qui estime que son client doit recevoir 18 000€. Les avocats de l'entreprise estiment que ces frais prévisibles sont probables et constitue la nouvelle estimation.

En N+3, le procès se termine le 25 juin. Les frais réels s'élèvent à 8 000 €.

**Enregistrer au journal de l'entreprise les écritures découlant de ces opérations.**

Exercice 3 :

1. A la clôture de l'exercice N-1, à la suite d'une vérification de comptabilité intervenue au cours des mois d'octobre et novembre N-1, l'inspecteur des impôts a constaté des irrégularités dans les déclarations de TVA de l'exercice N-2. Il informe le service financier que la société Alicante risque d'être sanctionnée par une pénalité de 3 600 €. Le 10/02/N, la société Alicante reçoit la notification d'une pénalité de 4 000 €.
2. Le 20/11/N, la société Alicante a acquis un matériel industriel auprès d'un fournisseur suisse Muller. M. Petrowski a valorisé la dette à 4 200 €. Le 31/12/N, le cours du franc suisse s'est apprécié et la dette est valorisée à 4 500 €. Règlement prévu le 15/02/N+1

**Comptabiliser dans le journal de l'entreprise, au 31/12/N, les deux opérations ci-dessus.**

Exercice 4 : Les provisions pour risques et charges

Vous êtes appelé(e) par les dirigeants de la société HEALTHY, spécialisée dans le domaine des produits diététiques, pour analyser et comptabiliser les provisions pour risques et charges à la fin des exercices (31 décembre) N et N+1. Vous avez relevé les informations suivantes :

- 1) La société HEALTHY s'est engagée contractuellement à reprendre les invendus des distributeurs qui écoulent ses produits. Sur la base de son expérience passée, en moyenne 2 % des produits vendus aux retournés à l'issue de la période contractuellement définis. Cette période est de six mois. Les ventes des années N et N+1 aux distributeurs sont fournies par le tableau ci-après (en €) :

Exercices	N	N+1
Ventes premier semestre HT	1 260 000	1 320 000
Ventes premier semestre TTC	1 506 960	1 578 720
Ventes second semestre HT	1 430 000	1 550 000
Ventes second semestre TTC	1 710 280	1 853 800

- 2) La société HEALTHY a constaté en N-1 la nécessité d'effectuer au plus tard en N+2 la réfection de la toiture du bâtiment industriel Alpha. Le coût de cette réfection est estimé à 96 000 €.
- 3) La société HEALTHY a prévu à partir de N+1, et sur trois exercices, l'abandon de son activité « Produits sans sel II. La décision de cet abandon et son plan détaillé ont été annoncés le 15 décembre N. Le coût de cet abandon est estimé à 110 000 € et s'analyse comme suit :
  - coût du licenciement du personnel non gardé : en N+1 : 50 000 €, en N+2 : 30 000 €, en N+3 : 15 000 € ;
  - dépenses d'harmonisation des systèmes d'information : en N+1 : 8 000 € ;
  - coût de déménagement des actifs qui ne seront plus utilisés et seront vendus : en N+1 : 6000 € ;
  - coût de déménagement des actifs qui seront réutilisés dans d'autres activités : en N+1 : 10000 € ; plus-value sur les cessions d'actifs : en N+1 : 7 000 €, en N+2 : 5 000 € ;
  - indemnités de rupture de contrat versées aux fournisseurs : en N+1 : 3 000 €.
- 4) La société HEALTHY a décidé et a engagé fin N (puis fin N+1) une campagne de publicité avec l'agence Havas pour l'exercice suivant. L'engagement est formalisé par un contrat

conclu, avant la clôture de chaque exercice, l'obligé à payer pour la prestation prévue sans possibilité de s'y soustraire. Le contrat signé le 15 décembre N est de 35 000 € et celui du 16 décembre N+1 de 40 000 €.

- 5) Au cours de l'exercice N, la société HEALTHY a accordé une caution à la banque BNP pour les emprunts de sa filiale Huyu. Le 31 décembre N, les emprunts garantis sont de 100 000 € et la situation de Huyu est saine. Au 31 décembre N+1, les emprunts garantis sont de 120 000 € et la société Huyu a été déclarée en redressement judiciaire. L'estimation du montant à couvrir par la société Hoya est estimée à 60 000 €.

**Présenter au 31/12/N et au 31/12/N+1 les analyses relatives aux points présentés ci-dessus et comptabiliser les opérations nécessaires.**

**TD 6 – REMUNERATION**Exercice 1 :

La société KARMA (60 salariés) avait constitué au titre de l'année N une dette provisionnée pour participation des salariés au résultat de 120 000 €. Ces fonds seront, après déduction de la CSG et de la CRDS (calculée sur 98,25 % de la prime de participation au taux respectif de 9,2 % et 0,5 %), affectés directement à un fonds d'investissement.

Elle a aussi attribué à son personnel l'intéressement au résultat au titre de l'année N, pour une somme de 100 000€. Les sommes ont été attribuées sous déduction de la CSG et de la CRDS (appliquée à 98,36 % de la prime d'intéressement) aux salariés au 1<sup>er</sup> avril N+1.

**Présenter les écritures nécessaires. On tiendra compte d'un forfait social de 20%.**

Exercice 2 :

Pour le mois de janvier N, les données relatives à la paie du personnel de l'entreprise BULLETIN, qui emploie plus de 9 salariés, sont les suivantes (montants en euros) :

- Salaires bruts : 90 000 €
- Acomptes sur salaires versés pendant le mois : 8 250 €
- Prélèvement à la source (impôt sur le revenu) : 14% du revenu imposable

Eléments	Cotisations salariales	Cotisations patronales
Contribution au remboursement de la dette sociale	445,07	
Contribution sociale généralisée	8135,10	
Assurance maladie, maternité, invalidité, décès		11 601
Assurance vieillesse	5 660,76	8 414,10
Allocations familiales		3 725
Accidents du travail		1 800
Aide au logement		450
Contribution solidarité autonomie		270
Versement de transport		2 250
Assurance chômage		3 600
Association pour la garantie des salaires		180
Forfait social sur prévoyance décès cadre et mutuelle		82,46
Contribution au dialogue social		14,40
<b>Sous total URSSAF</b>	<b>14 240,93</b>	<b>32 386,96</b>
Retraite complémentaire ARRCO	1 890,00	2 835,00
Prévoyance-décès-cadres		330,75
Retraite complémentaire AGIRC	2 953,62	4 493,67
<b>Sous-total AGIRC-ARRCO</b>	<b>4 843,62</b>	<b>7659,42</b>
Complémentaire santé (mutuelle)	700,00	700,00
<b>Total</b>	<b>19 784,55</b>	<b>40 746,38</b>

**La paie est comptabilisée le 31 janvier N ; elle est versée par virement bancaire le même jour. Les retenues sociales sont réglées aux organismes concernés le 12 février N par virement bancaire. Enregistrer les écritures de paie dans le livre-journal de l'entreprise BULLETIN.**

## TD 7 – ETATS FINANCIERS

### Exercice :

Afin d'être recruté par KPMG en tant qu'auditeur junior, les RH vous demandent de passer le test suivant. Il s'agit d'établir les comptes abrégés (Bilan + Compte de résultat) de la société X. L'obtention du poste à KPMG dépend de la réussite au test. Bonne chance...

### Questions :

1. Remplir la partie grise du tableau (Partie « Poste au Bilan/Compte de résultat »).
2. Calculer les achats et ventes nets des RRR. Enregistrer au journal les écritures nécessaires.
3. Enregistrer au journal les écritures permettant de solder les comptes de charges et de produits.
4. Calculer le résultat de l'exercice. Enregistrer l'écriture du résultat au journal.
5. Présenter le bilan et le compte de résultat abrégés de l'entreprise au 31/12/N.

PCG	Comptes	Soldes des comptes		Poste au Bilan/Compte de résultat
		Débit	Crédit	
101	• Capital social		67 500	
1061	• Réserves légale		13 500	
157	• Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		11 250	
164	• Emprunts auprès des établissements de crédit		40 500	
207	• Fonds commercial	4 500		
213	• Constructions	22 500		
215	• Installations techniques et matériels industriels	7 650		
218	• Autres immobilisations corporelles	31 500		
271	• Titres immobilisés	900		
2813	• Amortissement des constructions		4 500	
2815	• Amortissements des ITMOI		2 070	
2818	• Amortissements des autres immobilisations corporelles		11 250	
297	• Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		108	
31	• Stocks de matières premières	4 050		
33	• En-cours de production de biens	2 070		
355	• Stocks de produits finis	3 150		
395	• Dépréciation des stocks de produits		135	
401	• Fournisseurs		102 600	
403	• Fournisseurs - Effet à payer		22 500	
404	• Fournisseurs d'immobilisations		2 250	
4091	• Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	1 512		
411	• Clients	86 400		



413	• Clients - Effets à recevoir	15 300		
416	• Clients douteux	11 250		
4191	• Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes		7 830	
421	• Personnel - Rémunérations dues		7 740	
431	• Sécurité Sociale		2 970	
437	• Autres organismes sociaux		2 286	
44551	• TVA à décaisser		5 760	
44566	• TVA sur ABS	1 350		
44571	• TVA collectée		2 520	
486	• Charges constatées d'avance	1 350		
487	• Produits constatés d'avance		2 340	
491	• Dépréciations des comptes de clients		6 120	
512	• Banque	14 220		
53	• Caisse	3 168		
601	• Achats de matières premières	298 800		
6031	• Variations des stocks de matières premières		18 900	
606	• Achats non stockés	28 800		
6091	• RRRO sur achats de matières premières		20 700	
613	• Locations	5 886		
615	• Entretien et réparation	41 220		
624	• Transports de biens et transports collectifs personnels	12 060		
626	• Frais postaux et de télécommunications	4 113		
627	• Services bancaires et assimilés	1 116		
631	• Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 080		
635	• Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 060		
641	• Rémunération du personnel	111 213		
645	• Charges de Sécu et de prévoyance	22 059		
654	• Pertes sur créances irrécouvrables	1 174		
661	• Charges d'intérêt	1 112		
665	• Escomptes accordés	4 113		
675	• Valeur comptable des éléments d'actif cédés	1 215		
6811	• Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 386		
6815	• Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	5 625		
6817	• Dotations aux dépréciations des comptes clients	2 070		
686	• Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges financières	108		
701	• Ventes de produits finis		382 500	

Licence 2 Gestion – Travaux dirigés de Langage Comptable 2023/2024

708	• Produits des activités annexes		31 500	
7091	• RRRA sur ventes de produits finis	40 500		
71	• Production stockée (ou déstockée)		12 150	
758	• Produits divers de gestion courante		3 150	
762	• Produits des autres immobilisations financières		755	
765	• Escomptes obtenus		7 650	
775	• Produit des cessions des éléments d'actif		2 385	
7817	• Reprises sur dépréciations des actifs circulants		2 160	